



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

matériels

Question écrite n° 33463

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des personnes ne pouvant pas parler (handicap de naissance, opération, etc.). Ces personnes ne peuvent en effet pas téléphoner. Ils n'ont donc pas les moyens d'appeler les secours en cas de besoin. À l'heure où internet est omniprésent dans nos vies, ne serait-il pas judicieux de permettre d'accéder aux services publics vitaux par internet ? Elle lui demande donc si le ministère prévoit des mesures concrètes qui permettraient aux personnes ne pouvant parler de prévenir les services de secours par mail ou formulaire internet.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33463

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7709

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)